

## COMPTE RENDU DU COMITÉ DE QUARTIER

# CENTRE-VILLE



Le comité de quartier s'est déroulé de 18h45 à 20h15, le 6 décembre 2021 en salle des manifestations de l'Hôtel de Ville, en présence de M. le Maire, des élus référents, du bailleur Plaine Commune Habitat et de M. le Commissaire.

### STATIONNEMENT

Les problématiques liées au stationnement sont particulièrement présentes dans le quotidien des habitants du quartier centre-ville. Le manque de places provoque beaucoup de stationnement gênant et contraint certains habitants à louer des box, qui peuvent à leur tour être entravés par des véhicules mal stationnés.

Il a été rappelé que le stationnement gênant est verbalisé (35 euros) mais seul le stationnement très gênant, c'est-à-dire obstruant le passage d'un camion de pompier, entraîne un retrait du véhicule de l'espace public (auquel s'ajoute 135 euros d'amende). M. le Commissaire assume cette politique vis-à-vis du stationnement étant donné l'importante quantité de véhicules qui ne sont pas correctement stationnés au quotidien. Des campagnes de verbalisation avec retraits systématiques des véhicules de l'espace public pourraient s'avérer trop contraignantes pour les villetaneusiens.

### RELATION AVEC LE BAILLEUR

Plaine Commune Habitat porte une démarche de renouvellement des principales résidences du centre-ville.

- Cela commencera par le ravalement de la résidence de l'Hôtel de Ville (échéance 2022) puis dans un deuxième temps par celui des résidences Bardet et des Jardins de l'Hôtel de Ville.
- Le travail effectué avec l'amicale de locataires de la résidence Bardet a par ailleurs permis d'intégrer la résidence au plan de renouvellement afin de répondre aux problématiques d'étanchéité et d'isolation.

Les pavillons de la rue du 19 mars 1962, du fait de leur isolation par rapport au reste du patrimoine de Plaine Commune Habitat, ne bénéficient pas d'un niveau de service équivalent. Les habitants déplorent l'absence des gardiens malgré les coûts assumés dans les charges.

### CADRE DE VIE

- **Présence de rats** : la dératisation a été reportée au printemps 2022. Une telle action, pour être efficace, doit être menée de manière coordonnée sur l'ensemble de la ville pendant 3 à 4 jours, en étroite collaboration entre les services de la ville et les partenaires (Plaine Commune, SNCF, RATP, commerçants...). Il est à noter que désormais, les habitants doivent se fournir eux-mêmes en produits raticides. Les villes n'ont plus le droit d'en distribuer.

- **Place JB-Clément** : un arrêté signé par M. le Maire pour interdire la consommation d'alcool sur la voie publique va entrer en vigueur. L'amende sera de 68 euros. Cela apportera un premier niveau de solution aux problématiques d'incivilités constatées sur la place. Afin de mieux correspondre aux usages, c'est-à-dire aux horaires du début d'école le matin, avancer l'horaire de nettoyage de la place pourrait également permettre d'améliorer le confort des usagers.

BIEN VU!



**VOTRE NOUVELLE APPLI**  
POUR SIGNALER  
LES ANOMALIES  
SUR L'ESPACE  
PUBLIC



POUR CONTACTER LE COMMISSAIRE  
**COMMISSARIAT-EPINAY-VILLETANEUSE**  
**@INTERIEUR.GOUV.FR**

POUR S'INFORMER  
**06 26 63 68 24**

[WWW.MAIRE-VILLETANEUSE.FR](http://WWW.MAIRE-VILLETANEUSE.FR)

